



Je soussigné(e), Madame / Monsieur domicilié(e) à CP : Commune : Adresse électronique : @ Tél fixe : Tél portable : (pour être joint en cas de suspension de l'autorisation de tir)
Le cas échéant, au nom du GP / GAEC / EARL (ne pas renseigner si demande en nom propre) : Adresse du siège si différente du domicile :
demande une autorisation de tirs de défense simple des troupeaux pâturant (mentionner tous les sites) : • sur la (les) commune(s) de : • au(x) lieu(x)-dit(s) : • éventuellement, sur l'unité pastorale :
Des pâturages concernés sont situés en cœur du Parc national des Cévennes : - OUI - NON Les pâturages parcourus par le troupeau sont à cheval sur deux départements : - OUI - NON
Le troupeau bénéficie ou fait l'objet d'une demande de financement pour des mesures de protection (les mesures seront détaillées au verso) : - Chien(s) de protection - Parc(s) de regroupement électrifié(s) - Parc(s) de pâturage électrifié(s) - Surveillance/gardiennage renforcé - Autres mesures de protection hors dossier de subvention PAC (ex : nuits en bergerie).....

Formulaire à retourner complété et signé à :
DDTM du Gard / Service Environnement Forêt
Unité chasse
89, rue Wéber - CS 52002 - 30907 Nimes cedex 2-
Tél. : 04 66 62 62 00

Fait à, le
Signature :

OU : ddtm-loup@gard.gouv.fr

L'autorisation demandée ci-dessus :

- est attribuée nominativement à l'éleveur ou au berger, qu'il soit ou non titulaire d'un permis de chasser ;
- peut être mise en œuvre avec toute arme de catégorie C, mentionnée dans l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure, dans le strict respect des conditions de sécurité et du droit de propriété ;

L'éleveur peut déléguer le tir de défense simple à une ou plusieurs personne(s) de son choix sous réserve qu'elle(s) soi(en)t **titulaire(s) d'un permis de chasser valable pour l'année en cours** (du 1^{er} juillet de l'année *n* au 30 juin de l'année *n* + 1) et d'une assurance couvrant l'activité de tir du loup.

Le tir de défense simple ne peut être mis en œuvre que **par un ou deux tireur(s) à la fois** pour chacun des lots d'animaux distants constitutifs du troupeau, sur les pâturages et les parcours mis en valeur par le bénéficiaire de l'autorisation et à **proximité immédiate du troupeau ou du lot concerné**. Le tireur peut être aidé par une autre personne par exemple pour éclairer. Lorsque le tir de défense simple est réalisé par plus d'un tireur par lot distant d'animaux, l'éleveur s'assurera que les tireurs sont bien habilités par le préfet à réaliser ce type de tirs.

CADRE RÉSERVÉ À LA DDTM

ANALYSE DE LA DDTM :

- Troupeau déjà protégé ou en cours
- Troupeau protégeable mais non protégé
- Troupeau non protégeable

Le

Signature :

DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION ET DES MOYENS DE PROTECTION MIS EN PLACE

DONNÉES SUR L'EXPLOITATION :

Production :

- | | |
|------------------|------------------------|
| - Ovins lait | Effectif total : |
| - Ovins viande | Effectif total : |
| - Bovins | Effectif total : |
| - Caprins | Effectif total : |
| - Équins | Effectif total : |
| - Autres : | Effectif total : |

Surface totale : Surface pâturée :

Nombre de lots d'animaux : Nombre de zones/parcs de pâturage :

Mode de conduite : - gardiennage - parcs clôturés - couchages - autre (préciser)

Éléments sur la distance entre bergerie et pâturages (présence éventuelle de bâtiment relais) :

Caractéristiques des pâturages : - boisement à proximité - parcelles boisées - embroussaillement important - falaises proches - autres (préciser).....

MESURES DE PROTECTION : cocher la/les case(s) correspondante(s)

• chien(s) de protection :

- présent(s) sur l'exploitation : nombre : depuis le..... (- acquis dans le cadre de la mesure 7.6.1 du PDR Languedoc-Roussillon - autre)
- demande de subvention en cours pour l'achat de chien(s) ;

Observations :

• gardiennage renforcé / surveillance renforcée :

- en place : effectué(e) par - un salarié - un prestataire de service - l'éleveur-berger (nombre de visites quotidiennes :)
- demande de subvention en cours dans le cadre de la mesure 7.6.1 du PDR Languedoc-Roussillon ;

Observations :

• parc(s) de regroupement mobile(s) ou fixe(s), électrifié(s), utilisé(s) pour le regroupement nocturne quotidien :

- en place depuis le..... (- acquis dans le cadre de la mesure 7.6.1 du PDR Languedoc-Roussillon - autre) ;
- demande de subvention en cours ;

Observations :

• parc(s) de pâturage électrifié(s) : - en place de façon permanente sur la période - mobile

- en place depuis le..... (- acquis dans le cadre de la mesure 7.6.1 du PDR Languedoc-Roussillon - autre) ;
- demande de subvention en cours ;

Observations :

• analyse de vulnérabilité dans le cadre de la mesure 7.6.1 du PDR Languedoc-Roussillon :

- réalisée le..... ;
- demande de subvention en cours ;

Observations :

• regroupement quotidien du troupeau en bergerie : période du.....au.....

• autre (préciser)

.....
.....

LE TROUPEAU EST ESTIMÉ NON-PROTÉGÉABLE EN RAISON DE :

.....
.....
.....
.....
.....